

MOTION

Séance du Conseil Municipal du 25 février 2016

OBJET : MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE GARE OUEST ALPES-MARITIMES (OAM) ET D'UN PASSAGE EN AERIEN DE LA LIGNE NOUVELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOUGINS.

Rapporteur : M le Maire

Le projet de ligne nouvelle a pour ambition de favoriser et faciliter les déplacements en train au sein de la région PACA en offrant une alternative à la route et à la seule ligne ferroviaire existante du littoral.

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a arrêté, en mai 2014, les principales orientations de cette ligne et sollicité de R.F.F. (devenu depuis SNCF Réseau) la poursuite de leurs études sur l'implantation d'une gare nouvelle à l'Ouest des Alpes-Maritimes (OAM), le long de l'autoroute A8, entre l'aire de service des Bréguières et le péage d'Antibes.

La Ville de Mougins a participé activement à ces réflexions et rappelé, à chaque groupe de travail, que l'éventualité d'une implantation d'une telle gare dans le quartier des Bréguières était conditionnée, notamment :

- à la garantie par les services de l'Etat de la réalisation d'un échangeur autoroutier dans ce secteur
- au redimensionnement des voies existantes ;
- à l'emplacement envisagé pour la gare dans ce territoire. La commune de Mougins ayant toujours souhaité que celle-ci soit située le plus à l'est du quartier des Bréguières pour préserver l'identité du quartier et connectée cette gare au plus près de Sophia-Antipolis.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a indiqué le 29 décembre dernier, que ce projet d'échangeur autoroutier, demandé depuis plus de 15 ans par la Ville, n'était ni d'actualité ni priorisé et qu'il appartiendrait aux différentes collectivités locales de supporter financièrement les frais d'une étude d'opportunité quant à la nécessité d'un tel équipement.

L'implantation d'une telle superstructure ferroviaire, sans aucune desserte complémentaire ne ferait que saturer les réseaux viaires communaux et départementaux menant à la Technopole qui se trouvent déjà en état critique aux heures de pointe en matinée et en soirée.

Par ailleurs, le positionnement de cette gare aux Bréguières entraînerait une boucle aérienne sur l'Ouest de la Commune, venant défigurer le quartier résidentiel et détruire la coulée verte Nord-Sud du territoire, inscrite et sanctuarisée dans notre document d'urbanisme depuis 2007.

Enfin, concernant l'aménagement du quartier des Bréguières, dans un esprit de développement durable et d'intégration de l'habitat dans son environnement, l'implantation de la gare telle que proposée compromettrait ces notions fortes de développement urbain en créant des tranchées couvertes pour le passage de la ligne nouvelle dans ce secteur.

C'est notamment pour ces raisons que la Ville de Mougins souhaite tirer, dès à présent, toutes les conséquences de l'implantation d'une gare dans le quartier des Bréguières, pour la concertation publique qui devrait être organisée par SNCF Réseau au dernier trimestre de l'année 2016.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la position suivante, à savoir :

- REFUSER toute implantation de gare sur son territoire.
- REFUSER tout passage de la ligne nouvelle en aérien sur son territoire.

Voté à l'unanimité